



Rapport d'activité 2016

Revue de l'année	2
Statistiques	5
Compte de résultat 2016	8
Bilan au 31 décembre 2016	10
Annexe aux comptes 2016	12
Rapport de l'organe de révision	13
Modification de la réglementation 2016	14
Composition personnelle	15

Zurich, le 2 mai 2017



Revue de l'année

La Commission des OPA (COPA) a prononcé 24 décisions dans le cadre de 15 procédures différentes dans le cours de l'année 2016, lesquelles furent traitées par un nombre identique de délégations¹. Trois séances de commission plénières furent également organisées durant l'année 2016, dans le but d'analyser les décisions les plus importantes de la COPA et sa pratique, ainsi que l'examen approfondi de différentes thématiques (à titre d'exemple les clauses d'opting-out, les émoluments, etc.) et l'approbation des comptes 2015 et du budget 2017.

Durant l'année 2016, la COPA a traité un total de six offres publiques d'acquisition². Après une année 2015 relativement calme avec seulement deux offres publiques, l'année 2016 revient au niveau atteint en 2013 et 2014 avec respectivement six et sept offres publiques. En comparaison avec les dix dernières années (2007-2016), l'année 2016 se situe juste en dessous de la moyenne de 6.9 offres publiques par année. Le volume total des six offres publiques en 2016 se monte à CHF 45'788'299'868, autrement dit quasiment CHF 46 milliards. Environ CHF 43 milliards (ou 93 % du volume total)³ proviennent de l'offre publique d'acquisition de China National Chemical Corporation (ChemChina), une entreprise étatique (*all people owned enterprise*) active dans le domaine chimique dont le siège se situe à Pékin, aux actionnaires de Syngenta AG (Syngenta). L'offre publique d'acquisition sur le conglomerat bâlois, dont l'exécution a été reportée au-delà de la fin de l'année 2016 en raison des procédures en matière de droit de la concurrence, constitue la plus grosse acquisition à l'étranger effectuée jusqu'à présent depuis la Chine. La transaction ChemChina/Syngenta est l'une des plus importantes de l'année 2016 et s'inscrit dans la ligne de transactions comparables telles que l'acquisition de Monsanto par Bayer ou la fusion entre DuPont et Dow Chemical. L'intérêt d'acquéreurs asiatiques pour des entreprises helvétiques est en outre démontré par l'offre publique d'acquisition présentée par le groupe chinois HNA Group Co., Ltd. aux actionnaires de gategroup Holding AG. Avec un volume de CHF 1'408'590'593, cette transaction est la deuxième plus importante offre que la COPA eut à examiner en 2016. La troisième transaction qui atteignit le seuil du milliard fut l'offre publique d'acquisition du groupe suédois EQT Private Equity Fonds-Gruppe aux actionnaires de Kuoni Reisen Holding AG, avec une valeur globale de CHF 1'360'005'250. En dessous du seuil de CHF 1 milliard se situent les offres de AFG Arbonia-Forster-Holding AG aux actionnaires de Looser Holding AG (CHF 405'543'957) et du groupe ACRON aux actionnaires de ACRON HELVETIA VII Immobilien AG (CHF 50'508'125) ainsi que l'offre d'un groupe d'investisseurs sous la direction de la société italienne OVS S.p.A. aux actionnaires de Charles Vögele Holding AG (CHF 49'951'943).

¹ Consultables sur le site internet <http://www.takeover.ch/transactions/list>.

² Dont cinq offres volontaires et une offre obligatoire.

³ Plus exactement USD 42'679'677'180 ou CHF 42'513'700'000. Pour la conversion du montant USD en CHF, un taux de change de 0.99611 CHF pour 1 USD a été utilisé (supposant un taux interbancaire de 0% au moment de la publication du prospectus d'offre par China National Chemical Corporation le 8 mars 2016).



Le nombre de procédures dans lesquelles la COPA s'est prononcée sur d'autres états de faits pertinents du point de vue du droit des OPA (les « *autres procédures* », voir à ce propos les statistiques ci-après, p. 5), par exemple en relation avec la non-existence de l'obligation de présenter une offre ou l'octroi de dérogations à une telle obligation, n'a pas atteint le nombre maximum atteint en 2015 (17 procédures). Néanmoins, l'année 2016 et les 13 procédures traitées se situent en dessus de la moyenne des dernières années.⁴ Dans la catégorie des « *autres procédures* », la décision 630/02 du 18 novembre 2016 dans l'affaire *gategroup Holding AG* peut être mentionnée, dans laquelle la COPA a procédé à une clarification de la pratique relative à la possibilité de reporter l'exécution d'une offre jusqu'à un maximum de quatre mois après l'échéance du délai supplémentaire, pour autant que l'offrant s'en soit expressément réservé la possibilité dans le prospectus d'offre. Dans le considérant 1 de la décision 630/02, la COPA a explicitement indiqué qu'un retrait d'une offre publique d'acquisition en raison de la non-réalisation d'une condition n'était pas laissé à la libre appréciation de l'offrant. Ce-dernier est bien plus soumis à l'obligation de prendre toutes les mesures raisonnables en son pouvoir pour que toutes les conditions se réalisent (art. 13 al. 3 OOPA). S'il n'est pas possible d'obtenir toutes les autorisations nécessaires (notamment de droit de la concurrence) avant l'exécution de l'offre, l'offrant doit reporter l'exécution pour un maximum de quatre mois. La question de savoir si un retrait de l'offre est possible après l'échéance de ce délai sera ensuite tranchée par la COPA, qui procédera à une pesée des intérêts, et pas par l'offrant uniquement.

La COPA traita également en 2016 un total de 13 programmes de rachat d'actions.⁵ Dans 11 cas, les programmes de rachat d'actions respectèrent totalement les conditions et les charges des chapitres 1 à 4 de la Circulaire COPA n°1 : Programmes de rachat, de sorte qu'ils furent exonérés dans le cadre de la procédure d'annonce. La décision 622/01 du 3 février 2016 dans l'affaire AP Alternative Portfolio AG peut être ici expressément mentionnée, car la COPA y a admis pour la première fois un programme de rachat d'actions dont le prix de rachat serait fixé dans le cadre d'une « *Dutch Auction* ».⁶

Du point de vue de la réglementation, l'année 2016 s'est révélée calme, tel que cela pouvait être attendu après l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 de l'OOPA, du règlement ainsi que des circulaires de la COPA adaptées à la LIMF et ses ordonnances d'application (OIMF ; OIMF-FINMA). Mentionnons toutefois l'adoption par EXPERTSuisse d'une modification de la norme d'audit relative au contrôle des offres publiques d'acquisition (NAS 880) le 14 septembre 2016, laquelle fut approuvée par la COPA en date du 30 septembre 2016 et par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision le 28 novembre 2016. La NAS 880, qui a été adaptée à la LIMF et à ses ordonnances d'application, s'applique au contrôle des offres publiques d'acquisition publiées à

⁴ Entre 2007 et 2016, le total des „autres procédures“ se monta en moyenne à 9.8 par année.

⁵ Ce chiffre est relativement faible en comparaison avec la moyenne annuelle de 20 programmes de rachat d'actions pour les années 2007-2016.

⁶ Dans le cadre d'une *Dutch Auction*, les actionnaires désirant vendre leurs titres informent l'émetteur du nombre d'actions qu'ils souhaitent vendre et du prix minimum auquel ils sont prêts à vendre (offres de vente). Les exigences des actionnaires désirant vendre doivent se situer dans une fourchette fixée par l'émetteur. Suite aux offres de vente des actionnaires, l'émetteur achète les titres offerts en partant du prix le plus bas. Lorsque le volume du programme de rachat est atteint, chaque actionnaire reçoit le même prix, à savoir le prix le plus haut qui a été accepté dans l'enchère. Voir ANDREAS WELTI, Aktienrückkauf, Zürich 2001, p. 210 ss.



partir du 1^{er} janvier 2017 ou ultérieurement. Le 1^{er} janvier 2017, la COPA a adapté la Circulaire COPA n° 3 : Contrôle des offres publiques d'acquisition à la NAS 880 révisée.⁷

Après un exercice déficitaire (en 2015, les charges furent supérieures de CHF 502'988 aux émoluments perçus), au cours duquel la COPA dut faire appel à la garantie de déficit de SIX Swiss Exchange AG, la COPA boucla l'exercice 2016 en couvrant l'intégralité de ses charges et en percevant un faible excédent de recettes à hauteur de CHF 31'865.

Pour la COPA :

Thomas A. Müller
Président

⁷ Les modifications sont minimales et concernent uniquement les dates mentionnées au cm 2 de la Circulaire COPA n° 3.



Statistiques

Offres	2016	2015	2014
Total	6	2	7
- dont offres obligatoires	1	1	0
- dont offres volontaires	5	1	7
- dont offres concurrentes	0	0	1
- dont initialement amicale ⁸	6	1	7
- dont initialement hostile ⁹	0	1	0
- dont offres en espèces	5	2	4
- dont offres d'échange	0	0	2
- dont offres mixtes	1	0	1
- dont offres avec alternative en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	13	20	22
- dont exonérations en procédure d'annonce	11	18	19
- dont exonérations par décision	2	1	1
- dont rachats au prix du marché	8	11	15
- dont rachats sur ligne ordinaire	2	2	4
- dont rachats sur une ligne séparée	6	9	11
- dont rachats à prix fixe	5	6	4
- dont rachats par options put	2	3	3
- dont rachats par échange	0	0	0
Autres procédures			
Total	13	17	6
- Dérogation à l'obligation de présenter une offre / (Non-)existence de l'obligation de présenter une offre ¹⁰	5	12	4
- Application du droit suisse des OPA	0	1	1
- Offre potentielle	0	1	0
- Qualification fairness opinion	2	1	1
- Autres	1	2	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la COPA	24	22	24
- dont décisions publiées	24	17	23
- dont décisions non publiées	0	5	1
- Nombre de décisions contestées			
- devant la COPA (opposition)	1	1	0
- devant la FINMA (recours)	2	2	2
- devant le TAF (recours)	0	1	0

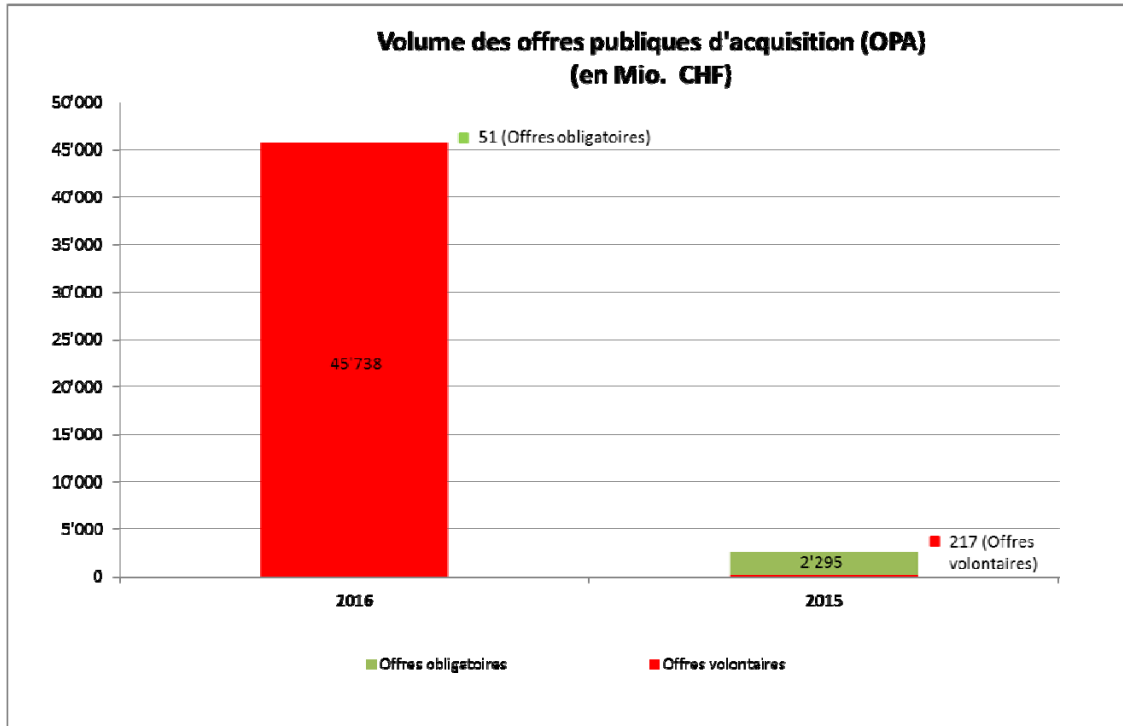
⁸ Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.

⁹ Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.

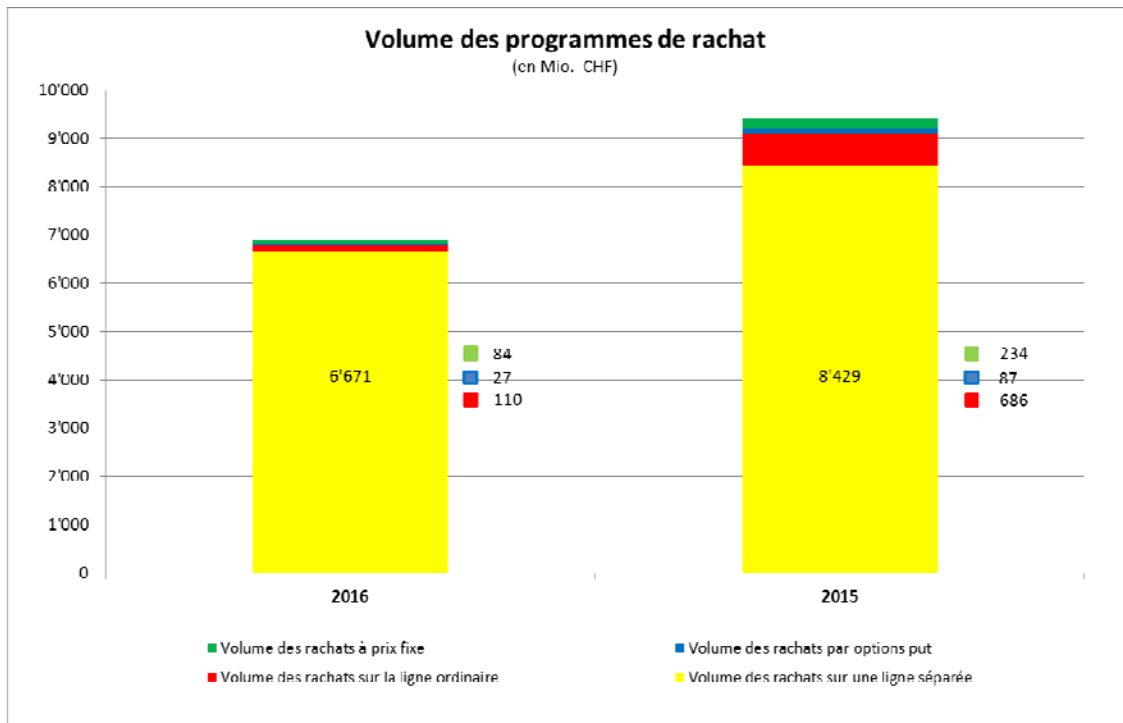
¹⁰ Les catégories « Dérogation à l'obligation de présenter une offre » et « (non-)existence de l'obligation de présenter une offre » ont été fusionnées à partir de 2016, étant donné qu'en général les transactions de ce type présentent les deux caractéristiques simultanément.



Offres publiques d'acquisition

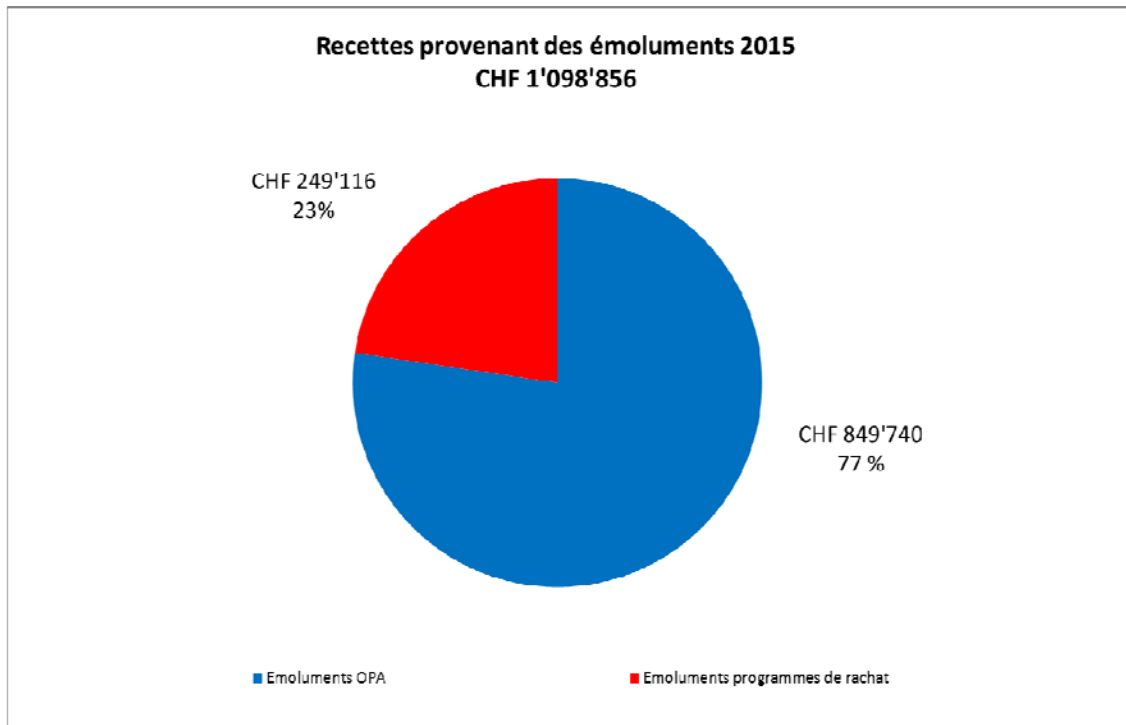
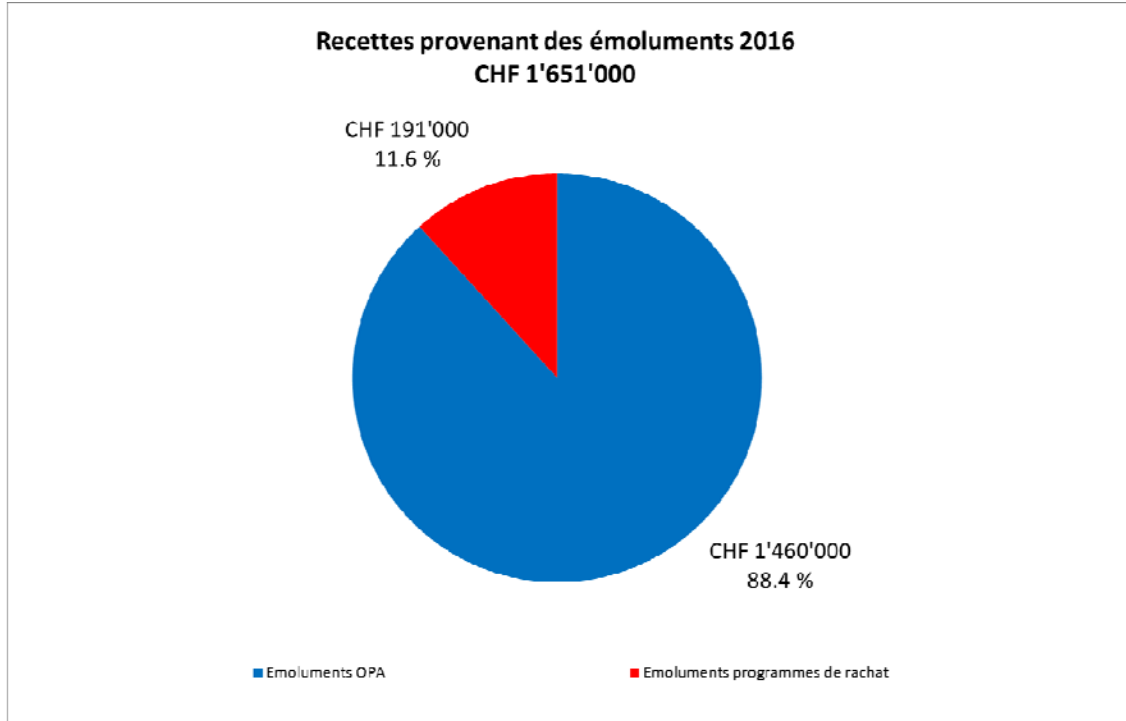


Programmes de rachat





Émoluments





Comptes annuels 2016 de la Commission des OPA

Compte de résultat 2016

ERFOLGSRECHNUNG

	2016 <i>in CHF</i>	2015 <i>in CHF</i>
Einnahmen aus Gebühren	1'652'305	1'098'844
Debitorenverluste	-1'344	0
Nettoerlös aus Leistungen	1'650'961	1'098'844
Betriebsertrag	1'650'961 <i>100.0%</i>	1'098'844 <i>100.0%</i>
Parteientschädigung	-1'930	0
Direkter Aufwand	-1'930	0
Bruttogewinn I	1'649'031 <i>99.9%</i>	1'098'844 <i>100.0%</i>
Honorare Präsident und Mitglieder	-450'500	-453'000
Sozialversicherungen und Spesen Mitglieder und Präsident	-27'497	-34'249
Löhne Sekretariat	-683'729	-647'900
Sozialversicherungen und Spesen Sekretariat	-176'756	-190'884
Personalaufwand	-1'338'483	-1'326'032
Bruttogewinn II	310'548 <i>18.8%</i>	-227'188 <i>-20.7%</i>
Mietaufwand inkl. Nebenkosten	-97'712	-98'215
Unterhalt, Reparaturen	-11'342	-11'154
Büro- und Verwaltungsaufwand	-56'013	-54'399
EDV-Aufwand	-109'869	-110'390
Anderer Betriebsaufwand	-3'590	-2'048
Übriger betrieblicher Aufwand	-278'525	-276'206
Betriebliches Ergebnis vor Zinsen und Abschreibungen	32'023 <i>1.9%</i>	-503'394 <i>-45.8%</i>



ERFOLGSRECHNUNG

	2016 <i>in CHF</i>	2015 <i>in CHF</i>
Betriebliches Ergebnis vor Zinsen und Abschreibungen (Übertrag)	32'023 1.9%	-503'394 -45.8%
Abschreibungen Anlagevermögen		-999
Betriebliches Ergebnis vor Zinsen	32'023 1.9%	-504'393 -45.9%
Finanzaufwand	-288	-406
Finanzertrag	52	99
Betriebliches Ergebnis	31'787 1.9%	-504'700 -45.9%
Betriebsfremder Ertrag	78	54
Ausserordentlicher Ertrag	0	1'657
Defizitgarantie SIX Swiss Exchange AG	0	502'988
Ausserordentlicher, einmaliger und periodenfremder Ertrag	0	504'646
Überdeckung	31'865 1.9%	0 0.0%



Bilan au 31 décembre 2016

BILANZ

AKTIVEN	31.12.2016	31.12.2015
	<i>in CHF</i>	<i>in CHF</i>
UMLAUFVERMÖGEN		
Flüssige Mittel	1'177'174	1'202'185
Forderungen aus Leistungen	81'576	129'740
Übrige kurzfristige Forderungen	20	216
Aktive Rechnungsabgrenzungen	146'337	50'684
TOTAL UMLAUFVERMÖGEN	1'405'107	1'382'825
	<i>100.0%</i>	<i>100.0%</i>
ANLAGEVERMÖGEN		
Mobile Sachanlagen	1	1
TOTAL ANLAGEVERMÖGEN	1	1
	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>
TOTAL AKTIVEN	1'405'108	1'382'826
	<i>100.0%</i>	<i>100.0%</i>



BILANZ

PASSIVEN	31.12.2016	31.12.2015
	<i>in CHF</i>	<i>in CHF</i>
KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	15'497	17'422
Passive Rechnungsabgrenzungen	170'259	177'916
Total kurzfristiges Fremdkapital	185'755	195'338
	<i>17.7%</i>	<i>18.6%</i>
LANGFRISTIGES FREMDKAPITAL		
Vorschuss SIX Swiss Exchange AG	149'313	149'313
Übrige langfristige Verbindlichkeiten	149'313	149'313
Total langfristiges Fremdkapital	149'313	149'313
	<i>10.6%</i>	<i>10.8%</i>
TOTAL FREMDKAPITAL	335'069	344'651
	<i>23.8%</i>	<i>24.9%</i>
EIGENKAPITAL		
Eigenkapital Vorjahr	1'038'175	1'038'175
Überdeckung	31'865	0
TOTAL EIGENKAPITAL	1'070'039	1'038'175
	<i>76.2%</i>	<i>75.1%</i>
TOTAL PASSIVEN	1'405'108	1'382'826
	<i>100.0%</i>	<i>100.0%</i>

Aperçu des avances de SIX:

	2016	2015
<i>Solde initial des avances de SIX en début d'année :</i>	<i>CHF 149'313</i>	<i>CHF 652'302</i>
+ avances de SIX en cours d'année	CHF 0	CHF 0
./. renonciation de SIX aux avances à hauteur de la perte annuelle	CHF 0	CHF 502'989
= <i>solde final du compte d'avances en fin d'année</i>	<i>CHF 149'313</i>	<i>CHF 149'313</i>



Annexe aux comptes annuels 2016

ANHANG

Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizer Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 961) erstellt.

Anzahl Mitarbeiter

Die Unternehmung hat im Jahresdurchschnitt nicht über 10 Vollzeitstellen.



Rapport de l'organe de révision

Treuhand | Steuer- und Rechtsberatung
Wirtschaftsprüfung | Unternehmensberatung
Informatik-Gesamtlösungen



**Bericht der Revisionsstelle
zur eingeschränkten Revision**
an die Mitglieder der
Übernahmekommission
Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und dem Reglement entspricht.

OBT AG

David Brunner
zugelassener Revisionsexperte
leitender Revisor

Sandro Fankhauser

Zürich, 20. Februar 2017

- Jahresrechnung 2016 (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)



Modification de la réglementation 2016

Dispositions nouvellement entrées en vigueur et modifications

Mise en vigueur

NAS 880

Norme d'audit suisse: Contrôle des offres publiques d'acquisition (PS 880)

1^{er} janvier 2017

Adaptation formelle de la NAS 880.
Adoption par EXPERTsuisse le 14 septembre 2016 / approbation par la COPA, respectivement par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision les 30 septembre et 28 novembre 2016.

Circulaires

Circulaire COPA n° 3 : Contrôle des offres publiques d'acquisition du 26 juin 2014

1^{er} janvier 2017

Adaptation formelle du cm 2 au vu de la modification formelle de la NAS 880.



Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2016



Thomas A. Müller, Président

CEO BSI (ad interim Management Mandat), Lugano
Auparavant Directeur de la division Corporate Center, Directeur Financier (CFO)
de Banque J. Safra Sarasin SA, Bâle

Président de la Commission depuis le 1^{er} janvier 2016

Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Susan Emmenegger, Vice-Présidente

Avocate, Dr. en droit, Professeur ordinaire de droit bancaire et privé, Université de
Berne

Directrice de l'Institut de droit bancaire

Vice-Présidente de la Commission depuis le 1^{er} janvier 2014

Membre depuis le 12 septembre 2005



Lionel Aeschlimann

Associé gérant de Mirabaud SCA et CEO de Mirabaud Asset Management
(www.mirabaud.ch)

Membre de la Commission d'experts « Asset Management » de la Swiss Funds and
Asset Management Association

Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Jean-Luc Chenaux

Avocat, Dr. en droit, associé du cabinet Kellerhals Carrard à Lausanne
(www.kellerhals-carrard.ch)

Professeur de droit commercial à l'Université de Lausanne

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Prof. Dr. Franca Contratto

Avocate, LL.M.

Professeure Assistante de droit des marchés financiers à l'Université de
Zurich (www.rwi.uzh.ch)

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Beat Fellmann

Directeur du Corporate Center, Directeur Financier (CFO) de Implenia AG

Membre depuis le 1^{er} janvier 2014



Dr. Susanne Haury von Siebenthal

Consultante indépendante en investissements et prévoyance professionnelle

Membre du conseil d'administration de BlackRock Asset Management Schweiz AG

Membre depuis le 30 juin 2008



Thomas Rufer

Consultant indépendant (THR Consulting, Thomas Rufer)

Président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Membre du conseil d'administration et du comité de révision de la Banque cantonale bernoise (jusqu'au 12 mai 2015)

Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de Givaudan SA

Membre depuis le 1^{er} janvier 2007



Dr. Thomas Vettiger

Managing Partner de IFBC AG à Zurich (www.ifbc.ch)

Président du conseil d'administration de Adunic AG

Professeur de Corporate Finance à l'Université de Zurich

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



**Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA
au 31 décembre 2016**



Pascal Bovey
lic. iur., titulaire du brevet d'avocat, LL.M. in Business Law



Georg Gotschev
Dr. iur., titulaire du brevet d'avocat



Marc D. Nagel
lic. oec. HSG et lic. iur. HSG, titulaire du brevet d'avocat



Lukas Roos
Dr. iur., titulaire du brevet d'avocat